REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-279 du 31 Octobre 1975

portant nomination des Membres du Conseil de Gérance de la Caisse Autonome d'Amortissement. (C.A.A.) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n°28/PR/MEF du 3 août 1966, portant création d'une taxe spéciale d'amortissement et les ordonnances n°s62/PR/MEF et 70/25/D/MEF. des 30 décembre 1968 et 15 avril 1973, portant loi des Finances pour lagestion 1973 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°73-269 du 31 août 1973, portant réorganisation, attributions et fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement, notamment son article 14 ;
SUR proposition du Ministre des Finances
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés Membres du Conseil de Gérance de la Caisse Autonome d'Amortissement :

- Intendant Militaire de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU	:	Ministre des Finances, P R E S I D E N T
- Camarade OGOUMA I. Simon	:	Représentant le C.N.R.
- Camarade KOUNASSO Mesmin	:	Représentant le Plan
- Camarade Célestine HOUEHOUGBE	:	Directrice du Budget
- Camarade Guy POGNON	:	Directeur de la B.C.E.A.O.
- Camarade El-Hadj AHOUNOU	:	Représentant de la Chambre de Commerce
- Camarade Bruno AMOUSSOU	:	Président de l'Association Professionnelle de Banques
- Camarade Abou-Bakar-Baba-Moussa - Camarade Salibou Aboudou	}	Désignés par le Gouvernement.

../...

- Rapporteur : Camarade DOFONOU Jean-Claude, Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 31 Octobre 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Intendant Militaire de 3ème classe,
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MF 8 - autres Ministères 10 - SGG 4 - BCEAO 4 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc-JORD 6 - CAA 15 - CDCD 4 - DB 2 - Chamb.Com. 4 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - CF-DC-Solde 3 - Trésor 4 - DI 8 - DP 2 - Intéressés 10 SPD 2 - CNR 4 - DGF 2 -